

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Piché](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a073d397c5926714631ecbe8>

Date d'obtention : 2024-03-04 21:00:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Être méticuleux et bien suivre le protocole pour aider à rapidement mettre fin à ce genre de situation. Que la formation donner aux impulsifs est importante! Que la technique d'intervention aide grandement aux policiers et aux victimes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Demander de l'aide en cas d'interventions multiples pour éviter la contamination d'informations. De faire l'intervention selon les normes pour me protéger moi aussi

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir le plus d'informations selon le protocole pour être en mesure d'être efficace pour la suite des événements. Que la police doit être appelé mais pas nécessairement en début plan sexto. S'assurer de confisquer le téléphone ou tablette utilisé pour le sexto